



Comment soutenir l'ESS dans le cadre d'une politique communale ou intercommunale ?

r t e s

Vendredi 28 août 2020

de 14h à 15h

Apports possibles du RTES

Au menu

- Une rapide présentation du RTES et des ressources que vous pourrez y trouver
- Un temps d'échanges



-  Merci de **couper votre micro** dès le départ et lorsqu'on ne prend pas la parole
-  **Utiliser le module converser** si vous souhaitez prendre la parole, en indiquant simplement votre nom et fonction, nous vous donnerons la parole
-  **Utiliser le module converser** également pour poser des questions ou envoyer un message aux intervenants et/ou participants



- **Echanger**
- **S'informer**
- **Faire connaître**
- **Contribuer, au niveau local, national et européen**

Autour d'une conviction

L'ESS est une économie en capacité d'apporter des réponses aux besoins économiques, sociaux et environnementaux de nos territoires.





Carte des adhérents

Villes adhérentes en île-de-France
Argenteuil, Champigny-sur-Marne, Chevilly-Larue, Clichy-la-Garenne, Fresnes, Gennevilliers, L'Île-Saint-Denis, Le Kremlin-Bicêtre, Malakoff, Nanterre, Romainville, Saint-Denis, Sceaux



RTES - 75, rue Léon Gambetta 59000 LILLE
03 20 97 17 97 / 06 61 17 94 90 - animation@rtes.fr
www.rtes.fr

Pour inscrire l'ESS au cœur des politiques publiques communales et intercommunales: zoom sur le *Kit MunicipalESS*



Une initiative du

n°1

Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?

Loin des images et des effets de mode, l'ESS est une réalité présente dans les territoires.

Elle est une **économie de proximité**, contribuant à la création d'emplois et de dynamiques locales.

Le ESS place au cœur de son projet la question de la territorialisation de la valeur ajoutée, et est porteuse de nombreuses innovations :

le recyclage et le réemploi, les circuits courts, l'alimentation durable, la lutte contre la précarité énergétique, les énergies renouvelables...

Sa **diversité** en fait sa richesse, mais la rend aussi parfois difficile à apprécier : l'ESS déploie ses activités dans des domaines aussi variés que l'aide à domicile, les activités financières et les assurances, l'hébergement médico-social et social, la culture et le sport, le commerce, l'agriculture.



La **Loi sur l'ESS de juillet 2014** définit le périmètre des entreprises de l'ESS dans son article 1 :

Le ESS est « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :
1. un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
2. une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation [...] des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise
3. une gestion conforme aux principes suivants :
• les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement des activités de l'entreprise ;
• les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Article 1 de la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

L'Économie sociale et solidaire (ESS) regroupe ainsi un ensemble de structures qui ont des formes statutaires variées :
• coopératives,
• associations,
• mutuelles,
• fondations,
• ainsi que certaines sociétés commerciales.

S'appuyant sur un **fort ancrage territorial** (elles sont en 1er lieu des groupements de personnes), elles jouent un rôle majeur en milieu urbain comme en milieu rural, dans le développement de services à la Population, la création d'emplois non délocalisables et la contribution à la qualité de vie dans les territoires.

L'ESS en quelques chiffres (2018)

2,4 millions de salariés, soit 14% de l'emploi salarié privé

221 325 établissements employeurs

Plus de 13 millions de bénévoles

68% de femmes

Entre 2010 et 2018, 71 100 emplois créés

Mais une baisse récente du nombre d'emplois (- 16 100 emplois entre 2017 et 2018), dû en particulier à la réduction des emplois aidés.

Le secteur associatif représente près de 83% des établissements employeurs, 77% des emplois et 69% de la masse salariale

Contrairement aux entreprises classiques, 81% des plus grandes coopératives ont leur siège social en régions

Sources : Observatoire de l'ESS - CNCRESS & Panorama des coopératives 2018 - CoopFR



Une initiative du

n°2

Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?



Extraits de la déclaration commune des réseaux de collectivités locales en faveur de l'ESS - 2013

« L'économie sociale et solidaire n'est pas une démarche philanthropique, ou le supplément d'âme des politiques publiques, elle doit avoir une place stratégique au cœur de celles-ci, et irriguer la plupart des politiques publiques. Elle réinterroge la création de richesses et notre manière de la comptabiliser, favorise une démocratie participative active.... Les collectivités locales, actrices majeures du développement des territoires urbains et ruraux, organisatrices du dialogue de proximité avec la société civile, ont, aux côtés de l'Etat, un rôle fondamental afin de favoriser le développement de l'ESS dans les territoires. »

1 Pour soutenir la création d'emplois durables et d'entreprises non délocalisables

L'économie sociale et solidaire contribue à un **développement inclusif** qui crée des emplois non délocalisables. Certaines entreprises contribuent également à l'**insertion par l'activité économique** de personnes éloignées de l'emploi. L'ESS est souvent le premier employeur en milieu rural et est une des rares formes d'économie privée à aller dans des zones défavorisées. Face à la crise, les entreprises de l'économie sociale et solidaire qui n'ont pas d'actionnaires à rémunérer, par exemple les coopératives, ont mieux résisté, même si aujourd'hui l'emploi associatif commence à être fragilisé.

+ 4,9% d'emplois de l'ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

- 4,1% d'emplois de l'économie hors ESS en milieu rural entre 2008 et 2015

Source : Observatoire national de l'ESS - CNCRESS, d'après Insee CLAP 2008-2012-2015

2 Pour répondre aux besoins des habitant.e.s et des entreprises

Au delà de son impact en termes d'emplois, l'économie sociale et solidaire apporte des réponses à des besoins non satisfaits des **habitants**. Associations d'aide à domicile ou de petite enfance, proposant des services accessibles à tous, associations culturelles et sportives, plateforme coopérative de mobilité... Elles contribuent à la qualité de vie et sont un élément essentiel de l'image du territoire. L'ESS contribue à l'émancipation de chacun, que ce soit par ses acteurs de l'éducation populaire, de la culture.....

Reposant sur la mobilisation de personnes dans le domaine économique, l'ESS répond au désir des personnes « de s'impliquer et de ne pas être de simples rouages d'une économie sur laquelle on n'a plus prise... L'ESS, c'est l'économie de l'avenir car elle permet de vivre sa vie. »



Jean Girardon,
Maire de Mont-Saint-Vincent (Saône-et-Loire), représentant de l'Association des Maires de France au Conseil supérieur de l'ESS

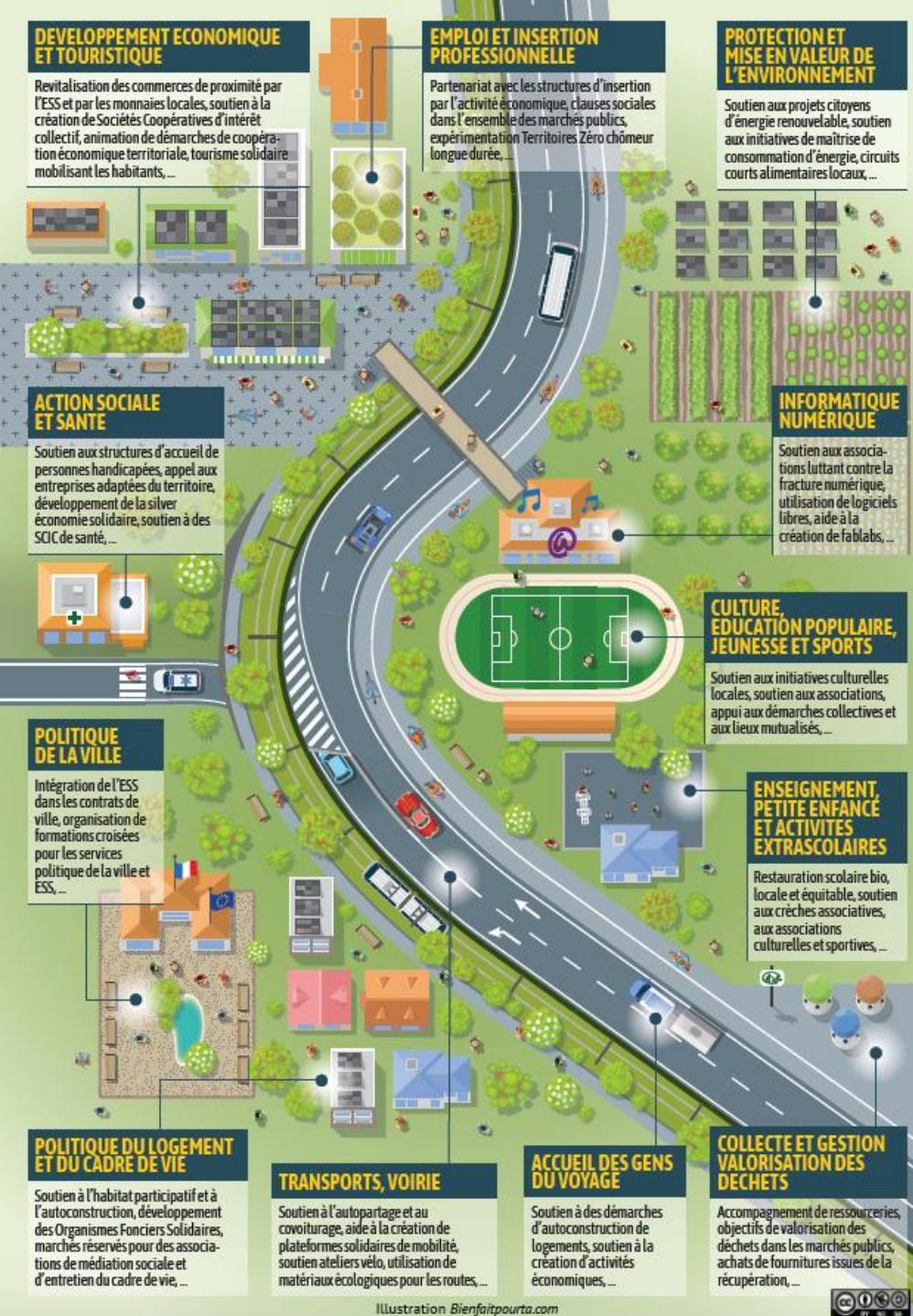


Illustration des principales compétences du bloc communal et lien possible avec l'ESS



Développer l'économie de la transition dans les territoires

Une initiative du  rtés

Une vingtaine de fiches sont publiées :

- * des **fiches « leviers »** des communes et intercommunalités
- * des **fiches « thématiques »** faisant le lien entre ESS et une politique publique



Une initiative du

n°9

Les Sociétés coopératives d'intérêt collectif

Caractéristiques des SCIC :

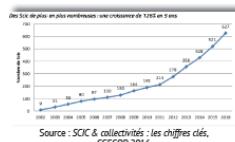
Forme de société pondération des voix par la constitution de collèges.

- une vocation d'production économique d'intérêt collectif et d'utilité sociale.
- Le **multisociétariat** : la SCIC permet d'associer autour d'un même projet économique des acteurs multiples, d'origines différentes collègues. On y trouve obligatoirement des salariés ou producteurs, et les bénéficiaires (clients, fournisseurs, habitants...), mais aussi des personnes physiques ou morales (partenaires, bénévoles...) et les collectivités publiques.
- Son mode d'organisation qui repose sur des principes de solidarité et de démocratie, et sur le principe 1 associé = 1 voix, avec la possibilité de

La loi sur l'ESS de 2014 permet aux collectivités territoriales et à leurs groupements de détenir jusqu'à 50 % du capital d'une SCIC (contre 20% auparavant).

Chiffres clés (2019)

- 974 SCIC recensées en France, ce qui représente environ 8 900 emplois
- 40% des SCIC ont au moins une collectivité à leur capital



Pourquoi soutenir une SCIC ?

- Pour soutenir des projets associant **efficacité économique et objectif social**.
- Pour la **vocation d'intérêt collectif** que porte une SCIC, à même d'organiser, entre acteurs de tous horizons, la production de biens ou services qui **répondent aux besoins du territoire et des habitants**.
- Pour devenir **partie prenante d'une gouvernance collective** et pas seulement financeur, par une pratique de dialogue, de débat démocratique, de formation à la citoyenneté, de prise de décision collective...

Plusieurs leviers possibles pour favoriser l'émergence et le développement de SCIC :

Definir une politique de soutien au développement des SCIC

Les collectivités peuvent définir un cadre d'appui au développement des SCIC sur leur territoire, comme l'a fait Rennes Métropole en juin 2016 dans le cadre d'une délibération détaillant sa politique de soutien. Elles peuvent aussi développer des **appels à projets** ou **manifestation d'intérêt** spécifiques pour favoriser le développement de SCIC, tel que l'appel à projets de soutien à la création de SCIC de Clermont-Auvergne Métropole.



Économie sociale et solidaire & revitalisation des centres-villes



Une initiative du

n°5

Vacance commerciale préoccupante, concurrence du e-commerce et des zones commerciales en périphérie, mais aussi paupérisation, déclin démographique et dégradation du parc de logements anciens... le constat d'une dévitalisation des cours de villes intermédiaires et des centres-bourgs en territoires ruraux est

aujourd'hui largement partagé, même s'il recouvre des réalités multiples. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) sont des partenaires particulièrement importants pour permettre la redynamisation durable des centres-villes et contribuent à la réussite de programmes tels qu'« Action Coeur de ville ».

En France, le chiffre d'affaires du commerce se réalise aujourd'hui à 62 % en périphérie, 25 % en centre-ville et 13 % dans les quartiers périurbains. En Allemagne, où la réglementation est protectrice des petits commerces, les proportions respectives sont de 33 % chacune.

Plusieurs leviers d'actions possibles :

Favoriser la coopération et la mutualisation entre acteurs du territoires

Les stratégies de revitalisation des centres-villes reposent sur le développement de coopérations entre les acteurs du territoire (commerçants, chambres consulaires, collectivités, acteurs culturels, acteurs de l'ESS, citoyens...) dans le cadre d'une gouvernance locale partagée.



Le pôle ESS Anima de Calais (62)

Afin de favoriser le niveau de fréquentation du centre-ville de Calais, le pôle de structures ESS Anima a été missionné par la Communauté d'agglomération Grand Calais Tourisme & Culture et la Ville de Calais pour développer une offre de services et d'animations variée.

Ce pôle inauguré en 2017 regroupe un espace de coworking, des locaux d'associations, des ateliers d'artisans et une ferme urbaine. Ces différentes structures développent de nombreuses animations et apportent notamment un soutien en communication aux commerçants du centre-ville.

Le pôle gère aussi une boutique mutualisée d'ESS et développe une plateforme de commandes en ligne monshoppingcesscalais.fr proposant la livraison en vélo-cargo sur un rayon de 3km autour du centre-ville.



Développer l'économie de la transition dans les territoires

Une initiative du

Fiches introducives

-  **Économie sociale et solidaire : de quoi parle-t-on ?**
-  **Pourquoi mettre en place une politique de soutien à l'économie sociale et solidaire ?**
-  **L'économie sociale et solidaire au cœur des compétences du bloc communal**

Fiches leviers

-  **Connaitre et mobiliser les acteurs de mon territoire (n°4)**
-  **Commande publique responsable (n°7)**
-  **Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif - SCIC (n°9)**
-  **Modes de contractualisation entre collectivités et acteurs de l'ESS (n°11)**
-  **L'accès au foncier des acteurs de l'ESS (n°13)**
-  **Utilité sociale, impact social et évaluation des politiques publiques d'ESS (n°15)**
-  **Animer son territoire (n°17)**
-  **Finance solidaire & monnaies locales complémentaires (n°20)**

À VENIR (fin août 2020) :

-  **Transversalité des politiques publiques**
-  **Ressources mobilisables par les collectivités territoriales**

Fiches thématiques

-  **ESS & revitalisation des centres-villes (n°5)**
-  **ESS & politique de la ville (n°6)**
-  **ESS & alimentation durable et accessible à tous (n°8)**
-  **ESS & accès à une mobilité durable (n°10)**
-  **ESS & culture (n°12)**
-  **ESS & transition énergétique (n°14)**
-  **ESS & ruralité(s) (double fiche n°16)**
-  **ESS & numérique (n°18)**
-  **ESS & jeunesse et sports (n°19)**
-  **ESS, petite enfance & famille (n°21)**
-  **ESS, gestion des déchets & économie circulaire (n°22)**

au 24/07/2020

Une initiative du 

Autres ressources

- [Une équipe basée à Lille](#)
- Un site internet, www.rtes.fr, avec un volet ouvert à tous, et un espace adhérent
- Une lettre électronique mensuelle, des flash hebdos pour les adhérents
- Des temps d'échanges et de formation. ex: [Comment parler ESS à un.e nouvel.le élu.e ?](#)
- Des publications et chantiers de travail : Politique de la ville, rural, modes de contractualisation et commande publique responsable, Europe et international,...

Pour rejoindre le RTES: délibération de la collectivité

Prochains rendez-vous

- **Jeudi 3 septembre après-midi:** AG du RTES
- **Vendredi 4 septembre:** GT économie informelle et ESS
- **Jeudi 10 septembre, 14h-15h30:** webinaire ESS et ruralités, Connaître l'écosystème d'accompagnement et de financement
- **Mardi 29 septembre:** Forum des Ruralités Engagées, Valence
- **Mardi 20 octobre:** webinaire SCIC et collectivités locales

www.rtes.fr

